



COMPTE-RENDU CTL du 22 septembre 2022

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Approbation des PV des CTL du 26/01/2022, du 21/04/2022 et du 16/06/2022.
- Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP.
- Présentation du Plan de Continuité d'Activité.
- Questions diverses.

M. BATION Patrick et MME HOLLEMAERT Valérie (Excusée), représentent la CGT FIP 43,

Déclarations liminaires

Solidaires Finances Publiques 43 dans sa déclaration liminaire regrette l'annulation de la venue du Directeur Général Adjoint prévue pour le 27 septembre, dit être en attente de la déclinaison du référentiel « DGFIP+ » .

La CGT FIP 43 dans sa déclaration liminaire rappelle les inégalités croissantes de la société et note que le service public, démantelé de plus en plus par nos gouvernants, est garant de société plus justes.

La CGT FIP 43 dénonce les suppressions d'emplois induites par le transfert de la taxe d'urbanisme et l'insertion des mouvements sociaux dans le plan de continuité d'activité. Elle note enfin l'absurdité du collège des chefs de service au golf du PUY pendant que les services sont surchargés de travail.

FO FIP 43 note que le statut de Fonction Publique est garant de l'égalité de traitement entre les usagers. Elle dénonce la faible revalorisation du point d'indice face à l'inflation galopante.

Réponse du Directeur aux liminaires :

Il rappelle que la venue du Directeur Général Adjoint n'est que repoussée à une date ultérieure (deuxième quinzaine de novembre) et non une annulation ; note que la DDFIP peut aussi financer des moments de convivialité dans les services et ne comprend pas la polémique

autour du collège des cadres. Le Directeur rappelle que la présentation des cartes d'identité pour accréditer les agents à l'application BDF2 est une demande de la Banque de France et que la carte professionnelle n'est pas suffisante. Concernant le PCA, le Directeur dit qu'il fera remonter les observations concernant les mouvements sociaux et la grève.

I – Approbation des PV

L'ensemble des PV du 26/01/2022 ; du 21/04/2022 et du 16/06/2022 est approuvé.

II - Transfert de la taxe d'urbanisme à la DGFIP

La taxe d'urbanisme gérée antérieurement par la Direction Départementale des Territoires et qui était recouvrée par la DDFIP passe, pour les demandes déposées à compter du 1^{er} septembre 2022, à la DDFIP.

Cette taxe sera transférée vers le SDIF avec un emploi supplémentaire pour le département.

Aucun des trois agents de la DDT affectés à cette taxe n'a désiré rejoindre la DGIP.

La déclaration se fera à partir de l'espace Gérer mon Bien Immobilier (GMBI) de façon dématérialisée.

LA CGTFIP43 fait remarquer à la direction, la perte d'emplois due au transfert de cette taxe.

La CGT lui indique que, dans un courriel du 27 avril 2022, il avait annoncé 400 emplois alors que seulement 290 emplois sont créés, étalés sur 3 années.

La CGT note, encore une fois, qu'avec l'emploi de GMBI pour les déclarations, une partie de la population se retrouvera en difficulté (environ 15 % de la population souffre d'illectronisme en France).

III - Présentation du Plan de Continuité d'Activité.

Celui-ci définit l'organisation des services, voire la mobilité des agents, en cas :

- d'indisponibilité d'un bâtiment (Inondations, crues...)
- d'indisponibilité des agents (Pandémie, grèves, mouvements sociaux...)
- d'indisponibilité de prestataires et fournisseurs (Mouvements sociaux...)
- d'indisponibilité du système d'information.

Le dernier plan datait de 2016, il a donc été remis à jour par la DG.

La CGT note, comme elle l'avait indiqué dans sa déclaration liminaire, qu'il est tout à fait anormal que les mouvements sociaux et les grèves soient inclus dans ce plan.

FO appuie notre demande que ce motif soit retiré et qu'il soit noté sur le PV.

Le directeur affirme qu'il fera remonter à la DG.

IV – Questions diverses

SAPF:

La CGT demande des informations concernant le nombre de postes qui arriveront au 1^{er} septembre 2023 dans ce service.

Le directeur précise que l'arrivée des 40 agents se fera de manière progressive sur trois années (2023, 2024 et 2025) avec 11 arrivées en 2023 sans que l'on sache encore exactement la répartition par grade.

Ces agents seront gérés par la DDFIP mais pilotés par la DG sur des tâches nationales.

Equipe d'accueil :

Les Organisations Syndicales demandent un badge d'accès à TERRASSON pour les agents de l'équipe d'YSSINGEAUX appelés souvent à venir en renfort.

Accord de la direction.

Accueil YSSINGEAUX

La CGT évoque l'agent arrivé au 1^{er} septembre 2022 au SIE départemental.

Celui-ci se retrouve avec 1/2 journée d'accueil pour le SIP et seulement les après-midi au SIE, ce qui ne facilite pas sa formation.

Pour la direction, il n'y a pas de problèmes : l'agent est ALD, il a été nommé au SIE en surnombre.

Fin du CTL